



# Congés payés...même en maladie?

Depuis 2003, la CGT a exigé que Tisséo respecte les décisions de la cour européenne (transposables aux pays membres, donc au droit français...) notamment dans son article 7 qui stipule :

« Les états membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congés annuel payé d'au moins 4 semaines, conformément aux conditions d'obtentions et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales »...

Malgré toutes les démarches de la CGT ( Questions récurrentes en Comité d'Entreprise, divers courriers...) la Direction a toujours refusé de restituer les jours de congés annuels aux salariés absents pour maladie ( En interne, après 28 jours d'arrêts, la Direction retient 2,5 de CA/mois) prétextant de la non application du droit européen en France !? **L'Europe oui, mais pas quand cela dérange !!!**

En début d'année, de nouvelles décisions de la cour de cassation sont publiées, reconnaissant les droits aux congés pour les salariés des transports urbains ( TU de Reims et de la

Ratp). Une fois de plus, la CGT insistait en Comité d'Entreprise pour que Tisséo applique cette décision. **Même réponse de la Direction « cette décision ne concerne pas Tisséo !**

Quelle va être alors l'attitude et la réponse de la Direction face à la décision de la chambre sociale de la cour de cassation ( Arrêt n° 2067 du 21/09/2017) qui a finalement condamné la direction de la RATP, reconnaissant ainsi la transposition de la directive européenne, à régulariser l'ensemble des salariés qui se sont vus écrêter leurs congés annuels en raisons de leur absence pour maladie, AT ou maladie professionnelles...et ce depuis 2003 !!!

En attendant, et fort de ses revendications en plénière du CE du 03/02/2017 et du 28/04/2017, la CGT a demandé pour le CE du 24 novembre 2017 que la Direction de Tisséo respecte enfin et applique cette cassation sociale qui fait jurisprudence partout en France.

**Réponse :** Une fois de plus la Direction va re-re-étudier la question pour savoir si cette cassation est applicable dans l'état à Tisséo, et communiquera sa réponse prochainement.

## Decouverte.... ça suffit !!!

La Cgt est intervenue en Comité d'entreprise du 24/11/2017, sur les découvertures permanentes de certaines lignes en raison du manque de bus et le manque flagrant de conducteurs...

+  $\frac{\text{Manque de mécanos} + \text{manque de conducteurs}}{\text{Augmentation de la productivité}} = \text{Découverte du réseau}$   
= Aggravation des conditions de travail, mécontentement des usagers, perte de validations et baisse de la fréquentation, augmentation des agressions et des incivilités et augmentation de l'absentéisme....etc.

Pour la Cgt il s'agit des conséquences de la restructuration des services techniques orchestrer par l'ancien Directeur d'exploitation JPB, qui par orgueil personnel avec la complicité des responsables de dépôts à décider de démanteler les services techniques en les vidant de ses effectifs...

De même pour la Cgt, renvoyer tous les CDD à Pôle emploi est une aberration qui contribue à aggraver la situation et à gérer un sous effectifs chronique...

**Pour la Cgt il est temps de revenir à une politique de pleine emploi pour nous permettre d'assurer notre mission de service public !!!**

# Après le Bus la Direction s'en prend au Tram... la Cox arrive...!

Sous couvert d'une « modification d'offre » ordonnée par la Mairie de Toulouse, la Direction avec ces nouveaux TM essaye de mettre en place les amplitudes, inexistantes à ce jour sur le tramway.

## En clair, c'est aux salariés de Tisséo de morfler pour répondre aux promesses électorales du maire de Toulouse !!!

Le message du SMTC est clair, il faut augmenter l'offre T2 (palais de justice- aéroport)... mais bien sur à coût constant...



Notre cher (dans tous les sens du terme) responsable du bureau des méthodes n'en attendait pas moins pour se mettre en ordre de marche et ainsi procéder à la découpe spectaculaire des conditions de travail des wattmen !!!

La Cgt estime qu'il est grand temps que la Direction agisse en professionnel du transport et cesse de céder aux pressions politiciennes en démontrant la nécessité d'une offre répondant à un véritable service Public et sans dégradations des conditions de travail des conducteurs.

Pire en cette période « d'économie drastique » la Direction propose de laisser tourner 4 rames sur le CDM (centre de maintenance) pour enlever le temps de prise de service sur certaines équipes... Et on ose nous parler d'économie financière, quand ces 4 rames resteront branchées!!!

Le courant ne doit pas coûter très cher à Tisséo !!!!!

Le 10/11/2017 la Direction recevait une dernière fois les OS, et au risque de se répéter rappelons que le fait de vouloir revoir l'accord signé en 2012 n'est pas une volonté absolue de répondre aux revendications des salariés pour améliorer leur condition de travail, mais bel et bien un levier pour accompagner une « évolution » de l'offre Tramway souhaité surement par le SMTC et sans que cela coûte un « radis ».

Comment peut on parler d'évolution de l'offre quand on la diminue en heures creuses pour reporter les moyens dégagés aux heures de pointes sur T2 !!!!!????

Lors de cette dernière réunion aucunes avancées sur les discussions face à une Direction « autiste » aux revendications des salariés...

La CGT rappelle à la Direction que l'amélioration du TM fait partie entre autre des principales revendications portées depuis des années par les wattmen!

**Le 21/11/2017 la Direction présentait lors d'un Chsct extraordinaire la modification des temps annexes au tram afin de pouvoir mettre en place cette fameuse COX, lors du vote 6 élus ont votés contre (3 Cgt et 3 Sud) et 2 pour (1 SUD maitrise et 1 Cfdt)**

La Cgt rappelle que service public de qualité rime avec **bonnes conditions de travail et inversement...!**

# Ligne 63... enfin des améliorations

Des élus Cgt ont été interpellés sur les conditions de circulations exécrables que les conducteurs subissent sur la ligne depuis le début des travaux pour les futurs Linéo, ce qui entraîne de gros problèmes de temps parcours et des conditions de circulation accidentogènes.

La Cgt a interpellé le responsable de ligne, qui a tout mis en œuvre pour obtenir un TM travaux jusqu'en juin 2018 avec la création de 2 équipes de files supplémentaires, qui permettra d'améliorer les conditions de travail des conducteurs.

La Cgt a obtenu de la part du responsable une attention particulière (indulgence) lors d'un accrochage dans le secteur des travaux pour ne pas imputer automatiquement la PIBC des agents.

En cas de soucis rapprochez vous d'un élus Cgt



**La Cgt restera vigilante!!!**

# Ligne 52, une victoire sans aucunes minutes de grève

Il faut remonter au mois de juin, lors de la présentation des projets TM de la ligne 52 avec son offre et itinéraire modifiés pour constater qu'une coupée matin était apparue sur le TM dimanche qui en plus d'être à coupure... est multi-ligne!!!

Les Titulaires ont sollicité la Cgt dans le but de supprimer cette équipe. Lors des 2 réunions la Cgt accompagné par les conducteurs de la ligne ont averti la Direction que si cette équipe n'était pas modifiée, des actions de grèves seraient mises en place .

Les ententes politiques entre la communauté d'agglomération du Murétain et Toulouse métropole n'étant pas au beau fixe, un retard sur la mise en place du nouveau TM nous a été annoncé.

La Cgt a demandé à la Direction de profiter de ce retard pour étudier toutes les possibilités afin de supprimer cette coupure le Dimanche, sans pour autant dégrader les autres lignes.

La Direction a enfin entendu les titulaires puisque lors de la présentation des nouveaux TM qui seront mis en place dès le 8 janvier 2018, la coupure a disparu !!!

Félicitations aux conducteurs qui ont su faire preuve de solidarité en gardant le même discours avec tous un seul objectif, la suppression de cette coupure.

**Pour la Cgt c'est une victoire de l'ensemble des conducteurs de la ligne...**

## Habillement exploitation



**Dorénavant les conducteurs vont payer leurs sacoches...**

Outre un nouvel appel d'offre fin 2018, les nouveautés pour cette fin d'année concernent les agents qui pourront commander leurs tenues via l'extranet de mulliez-flory... et ce sont les agents du service sureté qui inaugureront ce nouveau mode de commande fin 2017.

Prise de mesure obligatoire semaine 5 et 6 (du 29/01/18 au 09/02/18) avec un SAV en septembre 2018.

La prime forfaitaire de 1H30 est maintenue ( pour l'instant), et à compter du 1er janvier le port des anciennes tenues (chemise bleue, jaune et vichy...) sera interdit!!!

**Histoire de gratter un peu plus sur le dos des agents, la Direction décide d'intégrer la sacoche à la dotation pour la modique somme de 83 points et pour faire passer la pilule, elle nous offre gracieusement 30 points... En clair la boîte nous « vole » 53 points...**

Demain vous payerez ce qui aujourd'hui était fournit par l'entreprise, **alors la Cgt se demande à quel moment les cadres et Directeurs devront payer leurs voitures de fonctions, leurs téléphones portables ainsi que leurs ordinateurs???**

**La Cgt et Sud se sont fermement opposés à la facturation de la sacoche, qui est un élément essentiel pour effectuer le métier de conducteur...**

Une fois de plus la Direction tape sur le petit personnel pour faire des économies de bouts de chandelles...

Pour la commande des cartes pressing cela passera désormais par vos responsables secteur, pour certains il faut espérer qu'ils aillent aussi vite pour la commander que pour faire des FO (fiches d'observation), à bon entendeur salut...!!!

**Pour la Cgt il y a d'autres moyens pour faire des économies sans faire payer tout le temps la note aux salariés...**

**Attention à force de trop vouloir on finit par tout perdre !!!**

# Quand la justice s'en mêle, la Direction vous "lâche" ...



Le 13/01/2016, une collègue conductrice sur la L2 a eu un accident de la circulation entraînant le décès d'une piétonne.

Traduite devant le tribunal correctionnel de Toulouse le jeudi 09/11/2017, dans le silence et l'indifférence totale, le procureur a requis 10 mois de prison avec sursis, l'annulation de son permis de conduire, l'interdiction de le passer pendant un an et un suivi médical. Mise en délibéré, la décision sera rendue le 07/12/2017.

Quels que soient les faits, c'est encore une fois le conducteur, et lui SEUL, qui est traduit devant la justice.

Pire, dans cette affaire, la Direction de Tisséo a « enfoncé » notre collègue en versant aux débats au tribunal tout son passé professionnel...!?

Depuis des années, la CGT vous informe et vous incite à respecter le Code de la route et les PGE.

Déroger à ses règles vous exposent en cas d'accidents graves ou d'altercations avec des usagers, à vous retrouver face à un juge professionnel.

Ne tombez pas dans le piège de la productivité et des pressions exercées par vos responsables...aux ordres.

Qui n'a pas entendu : « **Tu as tant de % en retard et tant en avance...tu as tant de départ en retard du terminus... Tu es le seul de la ligne à ne pas respecter les temps... etc.....** ». *Insidieusement ces pressions managériales influent votre comportement et surtout votre conduite dans le but de respecter les temps !*

Et qui n'a pas eu la tentation de rouler un peu plus vite pour avoir du temps au terminus vu les TM actuels et le manque flagrant de temps de battements suffisants et notamment aux heures de pointes !?

La CGT vous conseille de :

1. Respecter le Code de la route
2. Respecter les 50 kms/h MAXIMUM et respecter les zones 30
3. Rendre la monnaie à l'arrêt
4. Lutter contre la fraude en utilisant uniquement l'onglet du pupitre pour le rappel vocal (cela évite tout les conflits avec les usagers, source aujourd'hui de la plupart des agressions...)
5. Prendre le temps nécessaire au terminus pour repartir en toute sécurité.

**La Cgt apporte tout son soutien moral à cette collègue et reste à disposition de l'organisation syndicale la défendant pour mettre en place des actions communes...**



## Coup de gueule!!!

Attention les conseils de discipline pleuvent à Tisséo... avec à la clé, mise à pied, rétrogradation, révocation ou licenciement.

**Attention la Direction se sert des témoignages des collègues de travail pour servir sa cause...** (même politique que chez Amazone qui gratifie de bons points la délation entre agents... cela rappelle les heures tristes de notre histoire).

Ainsi il est plus facile pour la Direction de motiver la sanction **quand ce sont les proches collègues qui témoignent contre un des leurs !!!**

Outre cette « tactique », Tisséo est bien en France et les droits républicains s'appliquent...de fait : **Tout accusé est considéré comme innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable.**

Ainsi, quelle que soit la faute commise, tout salarié a droit à une défense, et si il est reconnu fautif il peut être sanctionné...

Attention nul n'est parfait et l'erreur étant humaine, n'importe lequel d'entre nous peut être traduit en conseil de discipline demain ???

**Quoiqu'il en soit, la Cgt considère qu'un salarié en procédure disciplinaire, qui est avant tout une mère ou un père de famille, ne peut pas être privé du droit de nourrir ses enfants et doit recueillir outre sa défense, tout le soutien de ses collègues.**